



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 juillet 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D3-1-1-125

OBJET : ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POMMEVIC – GOUDOURVILLE

ACQUISITION DE LA PARCELLE A n°1355 À L'ENTREPRISE FIMUREX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur Jean DUPUY, Monsieur Guy MERIEL, Madame FILLATRE Francine, (a donné pouvoir à E.DELFARIEL), DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à JP DELACHOUX), RATTO Stéphan (a donné pouvoir à JP TERRENNE)

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2021D3-1-1-125

**OBJET : ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POMMEVIC –
GOUDOURVILLE**

ACQUISITION DE LA PARCELLE A n°1355 À L'ENTREPRISE FIMUREX

Vu la délibération 2021D3-1-1-39 du 12 mars 2021 portant sur l'acquisition d'une parcelle à l'entreprise.

La Communauté de Communes des Deux Rives a l'opportunité d'acquérir sur la commune de POMMEVIC dans le périmètre de la zone d'activités, une emprise foncière, cadastrée section A n°1355 détachée de la parcelle A n°1209 appartenant à l'entreprise FIMUREX.

En paiement de cette acquisition la CC2R s'engage à réaliser travaux pour un montant prévisionnel de 60 000 € TTC.

La délibération 2021D3-1-1-39 du Bureau Communautaire en date du 12 mars 2021 en acceptait le principe.

Il convient aujourd'hui de préciser la liste suivante des travaux pris en charge par la Collectivité en contrepartie de la cession de la parcelle cadastrée A n°1355 :

1- réalisation d'un accès poids lourds reliant la nouvelle voirie à créer (prévue sur le détachement parcellaire),

2- réalisation d'une structure routière lourde avec remblais concassés et réalisation d'enrobés sur l'accès entre la future route et la voirie interne de l'entreprise. A savoir la liaison directe entre l'actuelle voirie interne de la parcelle A 1209 et le futur accès à réaliser,

3- réalisation de fossés périphériques (zone quasi marécageuse),

4- réalisation d'un passage busé suffisamment dimensionné en largeur et en tonnage permettant la circulation et le croisement de 2 semi-remorques,

5- mise en place d'un portail coulissant (non inclus automatisation et motorisation mais compatible),

6- fourniture et pose d'une clôture maille double torsion avec sous bassement béton le long de la nouvelle limite de la parcelle.

Le Président propose donc :

- d'acquérir sur la commune de POMMEVIC cette emprise foncière, cadastrée section A n°1355 détachée de la parcelle A n°1209 appartenant à l'entreprise FIMUREX,

- d'accepter la contrepartie qui est de réaliser les travaux cités ci-dessus pour un montant prévisionnel de 60 000 € et de s'acquitter des frais de notaire d'environ 10 000 €,

- de lui donner délégation ou à son représentant, pour signer tout document et acte s'y rapportant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'acquérir sur la commune de POMMEVIC cette emprise foncière, cadastrée section A n°1355 détachée de la parcelle A n°1209 appartenant à l'entreprise FIMUREX,
- d'accepter la contrepartie qui est de réaliser les travaux cités ci-dessus pour un montant prévisionnel de 60 000 € et de s'acquitter des frais de notaire d'environ 10 000 €,
- de donner délégation au Président ou à son représentant, pour signer tout document et acte s'y rapportant.

Fait à Valence d'Agen, le 19 juillet 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 20 juillet 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

21 JUL. 2021

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

21 JUL. 2021

Commune :
POMMEVIC (141)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 419L

Document vérifié et numéroté le 11/09/2020
A MONTAUBAN
Par **PLAGNE Sébastien**
inspecteur des finances publiques
Signé

MONTAUBAN
30 avenue du Danemark
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02
ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-ajugés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc ...)

Section : A
Feuille(s) : 000 A 02
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/2500
Date de l'édition : 11/09/2020
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par **ARCIN** (2)

Réf. :
Le 06/06/2020

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



AR PRÉFECTURE

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE POMMEVIC - GOUDOURVILLE ACQUISITION DE LA PARCELLE A n°1355 A L'ENTREPRISE FIMUREX

Numéro de l'acte : 2021D3_1_1_125

Date de la décision : 19/07/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210719-2021D3_1_1_125-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 21/07/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaine et patrimoine / Acquisitions / biens immobiliers

Document : [99_DE-082-248200016-20210719-2021D3_1_1_125-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Annexe : [99_DE-082-248200016-20210719-2021D3_1_1_125-DE-1-1_2.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 21/07/2021 10:34:55

Date d'envoi de l'acte : 21/07/2021 10:35:15

Date de réception de l'AR : 21/07/2021 10:37:03